

## Négociation de l'Accord de libre-échange nord-américain

---

### Groupes de négociation

Au début de novembre, les différents groupes de négociation s'étaient déjà réunis jusqu'à six fois. Comme convenu, ces réunions ont lieu dans chacun des trois pays à tour de rôle, suivant un ordre de rotation établi d'un commun accord par chaque groupe de travail.

Comme l'ont confirmé les ministres, les groupes de négociation ont réalisé des progrès considérables durant la fin de l'été et le début de l'automne. Les délégations se sont fondées sur les structures de négociation établies auparavant pour échanger des informations détaillées. Chaque groupe de négociation a ensuite défini les questions, cerné les problèmes et examiné un certain nombre de méthodes qui pourraient éventuellement déboucher sur un accord avantageux pour toutes les parties. Les activités des groupes de négociation sont brièvement exposées ci-dessous.

Les travaux sur les obstacles tarifaires et non tarifaires, qui sont au coeur de toute entente commerciale, ont bien avancé. Le groupe a échangé le 19 septembre des propositions initiales sur la réduction des droits de douane et des listes de demandes concernant les obstacles non tarifaires. D'un commun accord, l'élimination progressive des droits de douane doit se faire, selon le cas, immédiatement, à moyen terme ou à long terme, la durée exacte des étapes de l'élimination restant à préciser. À la suite de ce premier échange, les réunions ont porté sur l'examen détaillé des propositions initiales.

Les négociateurs poursuivent l'examen chapitre par chapitre des règles d'origine figurant dans l'ALE entre le Canada et les États-Unis, afin de voir si des changements s'imposent pour satisfaire aux conditions particulières d'un accord trilatéral. Si l'on veut garantir que l'ALENA profite avant tout à ses signataires, il est essentiel que les règles d'origine, quoique de nature complexe, soient clairement rédigées. Parallèlement, on s'efforce d'alléger les formalités administratives des négociants de biens et de services nord-américains découlant du processus d'homologation exigé par l'accord.

Les trois parties ont convenu de libéraliser considérablement le régime appliqué à leurs marchés publics respectifs en se fondant, pour toute amélioration, sur l'Accord du GATT relatif aux marchés publics et sur les engagements pris par le Canada et les États-Unis dans le cadre de l'ALE. Les négociateurs de ce groupe aborderont également la possibilité d'ajouter à leurs obligations la passation de marchés de services. Le Canada et le Mexique sont tous deux convaincus que les négociations portant sur les programmes américains concernant les commandes réservées aux petites entreprises et la préférence accordée aux produits américains constituent un objectif important de ce groupe. Les programmes favorisant l'achat de produits américains désavantagent les fournisseurs canadiens dans les secteurs des transports urbains et des télécommunications. De plus, le Canada souhaite libéraliser les modalités d'achat du secteur parapublic mexicain (équivalent des sociétés de la couronne) qui représente chaque année quelque 8,1 milliards \$ US en marchés publics.

Le groupe de négociation chargé de l'agriculture s'est réuni cinq fois, la dernière réunion ayant eu lieu à San Antonio, au Texas, les 21 et 22 octobre. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a montré que plusieurs des grands problèmes des échanges internationaux de produits agricoles ne peuvent être abordés efficacement qu'au niveau multilatéral, même si des progrès sont